

Les associations du Collectif de la Côte Vermeille, la fédération Frene 66 représentant des associations du département et l'association des plaisanciers de Port-Vendres vont demander à Madame la Préfète, représentante du Gouvernement, de se saisir du dossier du Conseil Portuaire de PORT-VENDRES.

L'article paru dans l'Indépendant le 8 janvier démontre que ce conseil tient un rôle contraire à la Loi. De plus, le fait que la Chambre de Commerce et d'Industrie se retire de la gestion, confirme la faillite du port départemental. La politique du « tout commerce » aura coûté 45 millions d'Euros aux contribuables alors que le port reste à reconstruire. C'est ce type d'information qu'on attendait du Conseil Portuaire au lieu de propos mensongers.



En effet, M. Moly, conseiller général en charge des ports, a reconnu auprès de nos associations que l'information selon laquelle « *les pêcheurs professionnels qui ne sont pas oubliés* » et *bénéficieraient d'un entrepôt réfrigéré de 2.2 millions* » était inexacte. En réalité cet entrepôt est destiné au commerce fruitier.

L'information selon laquelle des financeurs auraient décidé d'investir 36 millions est tout aussi fautive. En 2014 (et non 2013) les élus « *avaient autorisé Mme la présidente Malherbe à solliciter des aides auprès de l'Europe, l'Etat, et la Région* » pour trouver l'essentiel des 36 millions d'€ (au moins 30). M Moly avoue « *il n'y plus de subvention à attendre de l'Etat et il existe aucun engagement de la Région ni de l'Europe* »

.

Ce Conseil portuaire a été « le Trou noir » du département, au cœur d'une nébuleuse financière. En quinze ans, personne n'a jamais pu avoir la moindre idée des comptes d'exploitation du port alors que les textes en font l'obligation. Le nombre et le montant des contrats d'études est le secret le mieux gardé du département. Rien qu'en 2014 le Conseil Général a encore réservé une enveloppe de 5 millions d'euros d'études sur le quai.

C'est l'équivalent d'une vingtaine d'études alors que depuis 1998, **il a été le quai le plus étudié du monde**. Il aurait été plus utile de draguer le port qui ne l'a pas été depuis l'après-guerre. Faut-il attendre que l'on puisse traverser la rade à pied ? Est-ce là le projet de « port à sec » dont il est question dans l'article ? Aujourd'hui le port départemental est à repenser et à rebâtir. Ce sera long et coûteux mais on y arrivera si un nouveau conseil portuaire joue le rôle prévu par la loi en apportant de la compétence, de la transparence et de la représentativité. C'est indispensable pour éclairer les élus et les citoyens et arrêter les gaspillages. C'est une exigence absolue car depuis le 1er janvier 2015 la gestion des ports relève de la Loi et non plus d'un règlement.